

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MAI 2024**

Présents : Mesdames Marie-Caroline BLANCHOT ; Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Martine STEIN ; Messieurs Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées :

Monsieur Jean BEYRAND (pouvoir à Monsieur Jean-Marc LÉGER) ;
Florian BIZARD (pouvoir à Madame Marine PINON) ;
Madame Élodie FLEURY ;
Monsieur Jérôme FAVIER.

Madame Catherine GUYARD est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2024 ;
- Délibération portant mise à jour RIFSEEP ;
- Délibération portant Convention annuelle participation financière SYVOSC 2023-2024 ;
- Délibération portant proposition d'achat d'un terrain au profit de la commune ;
- Organisation de la cérémonie du 8 mai 2024 ;
- Organisation du scrutin des Européennes le 09 juin 2024 ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19h30

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération portant mise à jour RIFSEEP

Le Maire expose les modalités du RIFSEEP. Il s'agit d'un regroupement de deux primes, sous le nom de Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Ce regroupement des 2 primes, supprime toutes les autres primes pré-existantes, pour en simplifier la gestion.

La première prime, dite IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) valorise la compétence technique des agents, les formations effectuées, l'expérience acquise, la capacité à améliorer le quotidien par des procédures adaptées. Cette prime est versée mensuellement.

La seconde prime, dite CIA (Complément Indemnitaire Annuel) valorise la manière de servir des agents (ponctualité, amabilité, efficacité dans le travail, communication interne, etc). Il est proposé de verser cette prime en deux fois, 50% en juin et 50% en novembre.

Le conseil approuve à l'unanimité cette répartition de la prime.

Par ailleurs, le Comité Social Territorial (CST, organe consultatif du Centre de Gestion) a demandé à ce que le conseil municipal fixe la méthode de calcul des jours d'arrêt maladie : sur une année civile ou sur douze mois glissants. Le conseil municipal choisit d'utiliser le calcul basé sur l'année civile.

Délibération portant sur convention annuelle de la participation financière au SYVO SC 2023-2024

Le Maire présente la demande de participation financière des communes adhérentes au SY.VO.SC (SYndicat à VOcation SColaire de Courson-les-Carières) pour l'année 2023/2024 pour la somme de 125,00 € par enfant scolarisé au collège Jean Roch Coignet de Courson-les-Carières et une participation de 2,80 € par habitant.

Pour Andryes, les participations sont calculées comme suit :

- Participation par élève : 10 x 125,00 € soit 1 250,00 €
 - Participation par habitant : 453 x 2,80 € soit 1 268,40 €
- total de 2 518,40 €

Le coût total qui s'élève à 2 518,40 euros pour l'année scolaire 2023/2024 est accepté à l'unanimité.

Délibération portant proposition d'achat d'un terrain au profit de la commune

Une proposition a été faite au conseil pour acheter deux terrains sur la commune :

- un bois, situé route de Ferrières ;
- une parcelle, située chemin du Moulin, à proximité de la salle des fêtes.

Après consultation de l'ONF pour le bois, il est proposé de ne pas donner suite à cette proposition.

Concernant la parcelle sise chemin du Moulin, le conseil demande qu'une nouvelle offre lui soit faite en réajustant le prix à cette parcelle seule. La décision finale sera prise au prochain conseil, sous réserve que l'offre parvienne à temps.

Organisation de la cérémonie du 8 mai 2024

Le conseil s'organise pour la cérémonie du 8 mai 2024.

Organisation du scrutin des Européennes le 09 juin 2024

Le conseil s'organise pour les élections européennes du 9 juin.

Une communication sera faite sur Panneau Pocket pour rechercher des assesseurs complémentaires, si besoin.

Questions diverses

- Il est rappelé que pour le versement des subventions aux associations, celles-ci doivent obligatoirement faire une demande écrite. Actuellement, quatre associations ne l'ont pas fait ;
- Travaux de voirie : un devis sera demandé pour le dérasement des banquettes de la VC 10 entre Villepreney et Ferrières ;
- Chemin du Bois Blanc : suite au débardage réalisé, il faut vérifier l'état du chemin et voir les suites à donner.

La séance est levée à 21h25.

Prochain conseil : lundi 3 juin 2024 à 19h30.

La secrétaire de séance
Catherine GUYARD



Le Maire
Jean-Marc LÉGER

